Marché public de prestations de services de sécurité incendie et de gardiennage pour les services judiciaires « Grand Nord » des cours d'appel d'Amiens et Douai

Annexe CCTP

Lot n°4 PICARDIE

Amiens, Beauvais, Compiègne, Laon, St Quentin, Senlis, Soissons, Château-Thierry, Creil, Noyon, Meru

Marché n° cadouai 3/2026

Préambule :

HORAIRES DU PUBLIC
Les plages horaires d'ouverture au public sont indiquées pour chaque site dans les fiches. Les chefs de juridiction ou leurs représentants peuvent décider de modifier ces horaires.

Au-delà de ces horaires, le site peut être ponctuellement ouvert :
- Le soir après l'heure normale de fermeture (audiences tardives) ;
- Les week-ends et jours fériés (audiences exceptionnelles, périodes d'élections, journée du patrimoine, …).

LOCAUX ET SURFACES
Il est convenu qu'au sens du présent marché le terme « locaux » s'entend des locaux des juridictions et désigne les édifices qui les constituent y compris leurs sous-sols et parkings ainsi que le périmètre privatif extérieur les séparant, le cas échéant, de la voirie publique.
Les indications de surfaces, la liste du matériel et des locaux donnés par l'administration ne revêtent qu'une valeur indicative exclusive de tout caractère contractuel.

LOCAUX MIS A DISPOSITION
Le RSEM se garde le droit d'accès, à tous les locaux placés sous la responsabilité du titulaire pour l'exécution du présent marché et la possibilité de les échanger contre des locaux de surface équivalente.
Ces locaux ne peuvent être utilisés que pour les opérations d'exécution du présent marché.

MUTUALISATION DES EFFECTIFS
Il est possible de mutualiser l'effectif d'ADS entre les sites d'une même commune. Cette faculté est conditionnée à un cas de nécessité et se fera à la demande du RSEM et après accord d'un responsable de la société de gardiennage.

La mutualisation est circonscrite au périmètre suivant :

Pour l'arrondissement judiciaire d'Amiens : entre le site N° 1 Cour d'appel et tribunal judiciaire d'Amiens – et le site N° 2 Annexe Dubois.

Arrondissement judiciaire d'Amiens
N°1 CA et TJ d'Amiens

Présentation du site :

1	**Cour d'appel et tribunal judiciaire d'Amiens**
Adresse	La CA et le TJ se situe au 14, rue Robert de Luzarches à AMIENS 80027 cedex 1
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 3ième catégorie type W
Présentation et organisation des locaux	Il héberge la Cour d'appel et le Tribunal judiciaire d'Amiens. Il s'agit d'un bâtiment de 1880 construit en U sur 5 niveaux avec deux ascenseurs, et un élévateur pour personnes à mobilité réduite. Une cour d'honneur permet le parking des véhicules administratifs. Certaines parties du palais sont sous contrôle d'accès. Le bâtiment dispose d'un parking dans la cour d'honneur La surface totale prise en compte est de 5526,6m2. Il s'agit d'un bâtiment classé au patrimoine des monuments historiques.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 700 personnes/jour 350 personnes y travaillent quotidiennement.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Autres informations utiles	Le site est accessible en accès PMR extérieur.
Système de sécurité incendie	Centrale incendie de type 1 – SSI catégorie 1 située dans le local adjacent au PCS
Locaux mis à disposition	local PCS : bureau avec la vidéo surveillance et contrôle d'accès ; centrale incendie située à proximité de cet espace.
Moyens à la charge du titulaire	- local PCS - vidéosurveillance - 1 portique de détection métaux pour l'accueil principal du public ; - 1 portique de détection métaux pour l'accès à la salle d'audience de la Cour d'assises. - un tunnel à bagages à rayons X

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance : les 4 agents devront être formés à l'utilisation du tunnel à bagages X (agents opérateurs de filtrage)**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- 1 agent de 7h00 à 21h00,
- 1 agent de 8h00 à 21h00,
- 2 agents de 8h00 à 18h00

- **Sécurité incendie :**

Agent(s) SSIAP 1 : du lundi au vendredi : 1 agent de 8h00 à 18h00.

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire d'Amiens
N° 2 – TJ Amiens -Annexe Dubois

Présentation du site :

2	**Tribunal judiciaire d'Amiens -Annexe Dubois**
Adresse	L'annexe se situe au 8, rue Pierre Dubois à AMIENS 80027 Cedex 1
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 4ième catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment sur 4 niveaux qui comprend des bureaux, une salle d'audience et un restaurant administratif. Le site est équipé d'un ascenseur et d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite. La surface utile nette est de 1 939m^2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 200 personnes/jour 75 personnes y travaillent quotidiennement.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Système de sécurité incendie	Centrale incendie de marque NUGELEC – ECS NUG31215 - de type 4 entretenue par la société CEMIS
Locaux mis à disposition	NON
Moyens à la charge du titulaire	- vidéosurveillance, - un portique de détection métaux.

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 2 agents de 7h45 à 18h00.

- **Sécurité incendie**

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire d'Amiens
N° 3- TPROX de PERONNE

Présentation du site :

3	**Tribunal de proximité de Péronne**
Adresse	57 rue Saint Fursy – CS 50039 – 80201 PERONNE CEDEX
Classification établissement	Le site est classé ERP 5ème catégorie type W2
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment de 1007 m2 de surface utile brute. Ce bâtiment abrite les services du tribunal de proximité et du conseil des prud'hommes. Le bâtiment est mis à disposition par le Conseil général.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 60 à 80 personnes/jour les jours d'audience 10 à 15 personnes/jour en dehors. Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 6 (1 magistrat et 5 fonctionnaires) mais il faut compter une moyenne de 10 personnes par jour en tenant compte des extérieurs intervenant au sein de la structure (associations, conciliateurs...)
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au jeudi : de 8h00 à 17 h 00 et le vendredi de 8h00 à 16 h00 Pendant les vacances scolaires : de 8h à 12 h et de 13h30 à 17H (16 h le vendredi)
Autres informations utiles	Un chef de greffe sur site mais structure rattachée au tribunal judiciaire d'Amiens. Le site ne dispose pas de portique
Système de sécurité incendie	SSI actuellement en travaux située à côté du SAUJ marque EUROPA 2040 ESSER de type 1 catégorie A
Locaux mis à disposition-	/
Moyens à la charge du titulaire	/

- **Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :**

Prestations sur bon de commande.

A titre informatif, la présence d'ADS pourrait être sollicitée sur un besoin ponctuel et identifié.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire d'Amiens
N° 4- TPROX d'ABBEVILLE

Présentation du site :

4	**Tribunal de proximité d'ABBEVILLE**
Adresse	79 rue du Maréchal Foch – CS 70724 – 80142 ABBEVILLE CEDEX
Classification établissement	Le site est classé ERP 5-ème classe type W
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment de 941 m2 de surface utile brute abritant les services du tribunal de proximité et du conseil des prud'hommes. A l'extérieur, un parking.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public : environ 90 personnes/jour Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 10 personnes régulières. Toutefois, et en fonction des calendriers, le personnel œuvrant au sein de la structure peut s'élever à une vingtaine de personnes en tenant compte du personnel des associations, des intervenants extérieures tenant des permanences (conciliateurs, délégués du procureur...)
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : – Lundi de 8h30 à 17h15 – Mardi Mercredi Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15, – Vendredi de 8h30 à 17h15 (horaires en périodes scolaires) Horaires pour les périodes de vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h45
Autres informations utiles	Le site est doté d'un chef de greffe mais structure rattachée au tribunal judiciaire d'Amiens. Le site ne dispose pas de portique
Système de sécurité incendie	SSI ASD HEPHAIS CS 128 de type 1 catégorie A entretenue par la société CEMIS
Locaux mis à disposition-	Absence de PC de sécurité Centrale incendie dans le bureau du greffe des tutelles.
Moyens à la charge du titulaire	Ecrans de vidéo surveillance

- **Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :**

Prestations sur bon de commande.
A titre informatif, la présence d'ADS pourrait être sollicitée sur un besoin ponctuel et identifié.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Beauvais
N° 5 - TJ de Beauvais

Présentation du site :

5	**Tribunal judiciaire de Beauvais**
Adresse	20, boulevard Saint Jean à BEAUVAIS 60021
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 3ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Le bâtiment abrite le tribunal judiciaire et le conseil de prud'hommes. Il s'agit d'un bâtiment de construction traditionnelle qui présente une structure et des planchers en maçonnerie et une couverture de type terrasse. Il est établi sur 3 niveaux et équipé de deux ascenseurs et deux élévateurs pour personnes à mobilité réduite. Parking extérieur et souterrain La surface utile nette est de 4771m2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public entre 150 et 400 personnes/jour en période de forte activité et entre 150 à 250 personnes en période de faible activité. Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 122 environ, auxquels s'ajoutent les conseillers prud'hommes et les auxiliaires.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Système de sécurité incendie	Une centrale incendie de marque DEF POLARIS C10 (datant de 2033) de type 1 avec un équipement d'alarme de catégorie A se situe dans un bureau du SAUJ (accueil).
Locaux mis à disposition	/
Moyens à la charge du titulaire	- vidéosurveillance et contrôle d'accès dans un bureau dédié - alarme anti-intrusion - un portique de détection métaux

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- 1 agent de 8h00 à 20h00,
- 1 agent de 8h00 à 18h00.

- **Sécurité incendie**

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Beauvais
N° 6- Maison de justice et du droit – MJD MERU

Présentation du site :

6	**Maison de justice et du droit – MJD MERU**
Adresse	Maison de justice et du droit de Meru et du Vexin-Thelle-Sablons Rues du docteur Graillon et Louis Bloquet 60110 MERU
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie de type W
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose de plusieurs bureaux annexés permettant l'accueil d'usagers du service public et d'un bureau afin que le délégué du procureur puisse recevoir les personnes convoquées. Le bâtiment est de 2002.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 60 à 80 personnes/jour les jours d'audience et 10 à 40 personnes/jour en dehors). Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 2 en temps partiel et afin d'assurer la continuité (1 agent de la collectivité territoriale – mairie de Meru – et 1 greffier du tribunal judiciaire de Beauvais) mais il faut compter une moyenne d'une audience par semaine pour les délégués du procureur
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Système de sécurité incendie	
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	

Besoins en agent(s) sécurité incendie et de gardiennage :

Prestations sur bon de commande.

Arrondissement judiciaire de Compiègne
N° 7- TJ de Compiègne

Présentation du site :

7	**Tribunal judiciaire de Compiègne**
Adresse	Le TJ se situe au 11 , rue Henry du Séroux à COMPIEGNE 60321
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 4ième catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment sur 3 niveaux entourant une cour rectangulaire. Il est situé à l'angle de la rue Othenin et la rue de la Sous-Préfecture, accolé au Tribunal de commerce. En face, une annexe a été aménagée dans une maison d'habitation R+2/R-1 également, occupée uniquement jusqu'au R+1 On trouve un parking dans la cour d'honneur. La cour est actuellement occupée par deux modulaires La surface utile brute est de 1800m2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public entre 200 et 400 personnes/jour Entre 70 et 80 de personnes travaille sur le site.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h15 à 17h15
Système de sécurité incendie	SSI de catégorie A de Type 1 de marque ESSER située dans le local courrier
Locaux mis à disposition	- local PCS avec vidéosurveillance et contrôle d'accès
Moyens à la charge du titulaire	- vidéosurveillance - un portique de détection métaux

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 2 agents de 8h00 à 18h30.

- **Sécurité incendie**

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Compiègne
N° 8- TJ Compiègne -CPH et TC

Présentation du site :

8	**Tribunal judiciaire de Compiègne -CPH et TC**
Adresse	Les CPH et TC se situent au 2, rue du Dahomey à COMPIEGNE 60200
Classification établissement	Le site est classé ERP 5ème catégorie type W
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment abritant les services du conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce. Les services sont installés depuis 2010 dans les anciens bureaux de la Banque de France. La surface utile brute est de 830 m2. Les locaux appartiennent à l'Agglomération de la Région de Compiègne et sont mis à disposition.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 300 personnes/jour
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17H15
Système de sécurité incendie	SSI de type A avec un équipement alarme de Type 1
Locaux mis à disposition-	Néant
Moyens à la charge du titulaire	Néant

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

(hors jours fériés) 1 agent :
-tous les mardis de 8h30 à 12h30
- tous les jeudis matin de 08h30 à 12h30
-les 3ème jeudis de chaque mois de 13h à 17h30

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence et hors weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Compiègne
N°9 - Maison de la justice et du droit de Noyon

Présentation du site :

9	**Maison de la justice et du droit de Noyon**
Adresse	11 rue Albert de Mun – NOYON
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie de type W
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (variable en fonction de la nature des permanences effectuées) Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 1 agent d'accueil et 1 à 3 intervenants extérieurs (variable selon les jours)
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - les mardis de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h, - les mercredis de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h, - les jeudis de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h, - les vendredis de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h, Fermés durant les vacances scolaires de la zone B
Système de sécurité incendie	
Locaux mis à disposition	Oui – Mairie de Noyon
Moyens à la charge du titulaire	

Besoins en agent(s) sécurité incendie et de gardiennage :

Prestations sur bon de commande.

Arrondissement judiciaire de Laon
N° 10 - TJ Laon - Aubry

Présentation du site :

8	**Tribunal judiciaire de Laon - Aubry**
Adresse	Le TJ se situe au 3, place Aubry à LAON 02011
Classification établissement	Le site est classé E.R.P 3ème catégorie type W
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment sur 3 niveaux pourvu d'un ascenseur et d'un système de marches rétractables datant de 2022. Les Assises de l'AISNE ont un espace réservé au premier étage bâtiment C. Le bâtiment principal regroupe plusieurs entrées. Les portes A et C sont les seules entrées prévues pour le public, elles disposent chacune d'un point de contrôle du public. La cour d'honneur fait office de parking pour les véhicules administratifs La surface utile nette est de de 1693m2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 300 personnes/jour 45 professionnels travaillent sur le site.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h00
Autres informations utiles	Présence d'un concierge logeant sur place. Sessions d'assises à prévoir (environ 4 à l'année)
Système de sécurité incendie	Centrale incendie de marque SIEMENS de type 1 datant de 2018
Locaux mis à disposition-	Espace de pause partagé avec les agents de gardiennage intervenant sur les autres sites de Laon
Moyens à la charge du titulaire	— 2 portiques de détection métaux — Vidéosurveillance

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- 2 agents de 8h30 à 19h00
- 1 agent de 8h30 à 17h30

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Laon
N° 11 - TJ Laon - Serrurier

Présentation du site :

11	**Tribunal judiciaire de Laon – Annexe Serrurier**
Adresse	L'annexe se situe au 43, rue Serrurier à LAON 02000
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 5ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment sur 4 niveaux avec un ascenseur. Surface utile brute est de 1027m2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 100 personnes/jour Une trentaine de professionnels y travaillent quotidiennement
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.
Système de sécurité incendie	Centrale CHUBB de type 4.
Locaux mis à disposition-	Pour les temps de pause, espace commun mutualisé place Aubry
Moyens à la charge du titulaire	– un portique de détection métaux

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 1 agent de 8h30 à 17h30.

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence et hors weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Laon
N° 12 - TJ Laon – Place du parvis

Présentation du site :

12	**Tribunal judiciaire de Laon -Annexe place du parvis**
Adresse	L'annexe se situe au 9, place du parvis à LAON 02000
Classification établissement	Le site est classé ERP 5ème catégorie type W
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment abritant les services du conseil de prud'hommes et du Pôle Social. Ce bâtiment n'est pas équipé d'ascenseur mais est composé de plusieurs niveaux desservis par 2 escaliers (un pour accéder au premier niveau – le second pour accéder aux deux niveaux supérieurs). Un troisième escalier est prévu pour accéder au sous-sol.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 50 personnes/jour Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 7 fonctionnaires, 2 magistrats, (et 74 conseillers prud'hommes non présents en permanence)
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Système de sécurité incendie	Centrale incendie IPEVIA CASTEL de type 4 (équipement ne donnant plus entière satisfaction – remplacement à l'étude)
Locaux mis à disposition-	Pour les temps de pause, espace commun mutualisé place Aubry
Moyens à la charge du titulaire	Portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 1 agent de 8h30 à 17h30.

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Saint Quentin
N° 13- TJ Saint Quentin

Présentation du site :

13	**Tribunal judiciaire de Saint Quentin**
Adresse	Le TJ se situe place Gracchus Babeuf à SAINT QUENTIN 02100
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 4ième catégorie type W/P/L
Présentation et organisation des locaux	Le bâtiment abrite le tribunal judiciaire et le conseil de prud'hommes II s'agit d'un bâtiment sur 4 niveaux avec un ascenseur. La surface utile brute est de 3517m2.
Fréquentation	Une cinquantaine de professionnels travaillent quotidiennement sur le site Le nombre de visiteurs varie de 250 à 400 par jour, selon les audiences.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Système de sécurité incendie	Centrale incendie de marque ESSER ECS 800 de type 4 maintenue par CEMIS
Locaux mis à disposition-	- Local PCS avec vidéo surveillance et contrôle d'accès
Moyens à la charge du titulaire	- contrôle d'accès - un portique de détection de métaux - vidéosurveillance - Local vitré situé à l'entrée de la juridiction

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- 1 agent de 7h45 à 17h45
- 1 agent de 8h00 à 18h00

2(Deux) ADS devront également être présents **jusque 20h :**
- Les 2èmes et 4èmes lundis du mois **hors mois de juillet et août**
- Les mardis - sauf le 5ème mardi si 5 mardis dans le mois **et hors mois de juillet et août**

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Senlis
N° 14 - TJ Senlis

Présentation du site :

14	**Tribunal judiciaire de Senlis**
Adresse	Le TJ se situe au 26, allée des Soupirs à SENLIS 60309
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 3ième catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Il s'agit d'un bâtiment sur 3 niveaux avec un ascenseur et un élévateur pour personnes à mobilité réduite. Parking extérieur et souterrain La surface utile nette est de 4670m2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public entre 100 et 400 personnes/jour. 104 personnels travaillant au Tribunal sans compter les auxiliaires (AEM, SCJE, France Victime, DPR, Conciliateur, médiateur, Ordre des avocats)
Horaires d'ouverture au public	Le tribunal est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17H00.
Système de sécurité incendie	Centrale de marque CHUBB - SSI de type A avec un équipement alarme de type 1 maintenue par CEMIS.
Locaux mis à disposition-	Local PCS avec vidéosurveillance et contrôle d'accès
Moyens à la charge du titulaire	– Vidéosurveillance – un portique de détection des métaux

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- 1 agent de 8h30 à 17h30,
- 1 agent de 8h30 à 20h00.

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Senlis
N° 15 - CPH Creil

Présentation du site :

15	**Conseil des prud'hommes de Creil**
Adresse	12 rue Jules Michelet 60100 CREIL
Classification établissement	Le site est classé ERP de **5ème catégorie de type W**
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose d'un sous-sol abritant des archives et d'un rez-de-chaussée où se trouvent les salles d'audiences et des bureaux. La surface totale est de 465m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 60 à 80 personnes/jour les jours d'audience et 10 à 15 personnes/jour en dehors). Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement de manière permanence est de 7 (5 agents + président CPH + VP CPH) mais il faut compter une moyenne de 11 personnes par jour en tenant compte des extérieurs intervenant au sein de la structure (associations, conciliateurs...) et de 4 conseillers à l'audience
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - les lundis de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, - les mardis de : hors période de vacations judiciaires : en continu de 8h30 à 17h30 Pdt les vacations judiciaires : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, - les mercredis de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, - les jeudis de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, - les vendredis de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h
Système de sécurité incendie	SSI de type EA1 1B T4
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	

- **Besoins en agent(s) sécurité incendie et de gardiennage :**

Prestations sur bon de commande.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Soissons
N° 16 - TJ Soissons

Présentation du site :

16	**Tribunal judiciaire de Soissons**
Adresse	76, rue Saint Martin à SOISSONS 02209
Classification établissement	Le site est classé E.R.P. 5ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	L'établissement abrite le tribunal judiciaire et le conseil de prud'hommes Il s'agit d'un bâtiment sur 3 niveaux avec des zones sous contrôles d'accès. Le tribunal judiciaire comprend deux chambres dont une chambre correctionnelle et civile. La cour d'honneur fait office de parking pour les véhicules administratifs La surface utile brute est de 2945m2.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public entre 100 et 200 personnes/jour Le nombre de magistrats et fonctionnaires travaillant sur le site varie entre 50 et 60 en fonction des périodes.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h15 à 17H.
Système de sécurité incendie	Oui centrale incendie de marque SIEMENS CA 1115 de type 1 maintenue par CEMIS.
Locaux mis à disposition-	Local PCS dans lequel sont installés les écrans de la vidéosurveillance et le contrôle d'accès, ainsi que la centrale incendie.
Moyens à la charge du titulaire	– un portique de détection de métaux – vidéosurveillance – contrôle d'accès

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- 2 agents de 8h00 à 18h00

- **Sécurité incendie :**

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Soissons
N° 17 - Audiences foraines Château Thierry

Présentation du site :

17	**Château Thierry - audiences foraines du TJ de SOISSON**
Adresse	Les audiences se tiennent à au sein de la sous-préfecture au 28 Rue Saint-Crépin, 02400 Château Thierry
Classification établissement	Il s'agit d'un immeuble dont le département est le propriétaire affecté au fonctionnement de l'administration préfectorale et mis à disposition à titre gratuit de l'Etat par convention de partition du 12 mai 1082 modifiée par avenant du 17 décembre 1985. L'autorisation d'occupation les locaux a été accordée par le service des Domaines de l'Aisne par décision notifiée aux services du SAR le 31 décembre 2020.
Présentation et organisation des locaux	Les espaces mis à disposition du TJ de Soissons par la sous-préfecture sont constitués de : – une salle d'audition de 23 m2 – une salle d'attente de 15 m2 Ces deux espaces sont situés au rez-de-chaussée de ce bâtiment recevant du public. Un agent d'accueil est mis à disposition par les services de la sous-préfecture les jours d'audience afin d'accueillir les personnes convoquées aux audiences.
Fréquentation	Les services du TJ de Soissons tiennent des audiences délocalisées dans les locaux de la sous-préfecture de Château-Thierry tous les jeudis de chaque mois selon les créneaux suivants : de 9H à 12H30 et de 13 H à 16H30. En moyenne, 8 dossiers sont convoqués aux audiences tenues dans les locaux de la sous-préfecture par journée d'audience, ce qui équivaut à une fréquentation d'environ 34 personnes par journée d'audience (moyenne effectuée en tenant compte de 4 personnes par dossier auxquels viennent s'ajouter le magistrat et le greffier).
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public pour les services de la sous-préfecture dans les conditions prévues et gérées par les services de la sous-préfecture. Les audiences foraines tenues par les magistrats appartenant au TJ de Soissons ont lieu tous les jeudis de 9H à 16H30. Le public concerné est un public exclusivement convoqué aux audiences en présence ou non de leur avocat. La liste nominative des parties convoquées est transmise par le greffe avant chaque audience aux services de la sous-préfecture dans le but d'une organisation optimale de l'accueil réservé à ce public.
Autres informations utiles	Site utilisé pour la tenue d'audiences foraines dans l'attente d'un nouveau lieu d'accueil.
Système de sécurité incendie	Sans objet
Locaux mis à disposition-	Néant
Moyens à la charge du titulaire	Néant

- **Gardiennage surveillance** :

Prestations sur bons de commande